

FCP AFEK CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 186 648,225 TND, un actif net de 183 709,690 TND et une perte nette de l'exercice de 2 374,273 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements «FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Note sur les portefeuilles titres », qui indique que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA» dans les placements constitués par les actions WIFAK BANK ont atteint, au 31 décembre 2018, 10,058% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31. déc.2018</u>	<u>31. déc.2017</u>
Portefeuille titres	3.1	182 900,660	190 975,250
Actions cotées et droits rattachés		182 900,660	190 975,250
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 747,565	31 670,023
Disponibilités		3 747,565	31 670,023
Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		186 648,225	222 645,273
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 002,087	1 144,414
Autres créditeurs divers	3.6	1 936,448	2 018,193
TOTAL PASSIF		2 938,535	3 162,607
<u>ACTIF NET</u>		183 709,690	219 482,666
Capital	3.7	184 856,547	218 040,173
Sommes distribuables	3.10	- 1 146,857	1 442,493
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,608	0,044
Sommes distribuables de l'exercice		- 1 147,465	1 442,449
<u>ACTIF NET</u>		183 709,690	219 482,666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		186 648,225	222 645,273

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	5 149,250	8 250,000
Dividendes Actions cotées		5 149,250	8 250,000
Revenus des placements monétaires	3.4	121,125	50,400
Revenus des comptes à vue		121,125	50,400
Total des revenus de placements		5 270,375	8 300,400
Charges de gestion des placements	3.8	4 413,667	4 559,419
Revenus net de placements		856,708	3 740,981
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 052,556	2 121,619
Résultat d'exploitation		- 1 195,848	1 619,362
Régularisation du résultat d'exploitation		48,383	-176,913
Sommes distribuables de l'exercice	3.10	- 1 147,465	1 442,449
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 48,383	176,913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 14 089,177	23 401,637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 236,657	- 3 860,696
Frais de négociation de titres		- 325,905	- 231,388
Résultat net de l'exercice		- 2 374,273	20 928,915

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	- 2 374,273	20 928,915
Résultat d'exploitation	- 1 195,848	1 619,362
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 14 089,177	23 401,637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 236,657	- 3 860,696
Frais de négociation de titres	- 325,905	- 231,388
Distributions de dividendes	- 1 441,849	- 1 724,879
Transactions sur le capital	- 31 956,854	- 50 006,376
Souscriptions	32 478,250	55 518,318
Capital	34 500,000	67 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 1 909,636	- 11 174,000
Régularisation des sommes distribuables	- 112,114	- 307,682
Rachats	64 435,104	105 524,694
Capital	67 500,000	126 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 2 904,435	- 21 144,549
Régularisation des sommes distribuables	- 160,461	- 130,757
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	- 35 772,976	- 30 802,340
Actif net		
En début de l'exercice	219 482,666	250 285,006
En fin de l'exercice	183 709,690	219 482,666
Nombre de parts		
En début de l'exercice	2 407	3 005
En fin de l'exercice	2 077	2 407
Valeur liquidative	88,449	91,185
Taux de rendement	- 2,34%	10,17%

Notes aux états financiers annuels

Arrêtés au 31 Décembre 2018

Présentation du fonds

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution, de catégorie mixte dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 182 900,660 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31 Décembre 2018	% actif
<u>Actions, et droits rattachés</u>		207 120,383	182 900,660	97,992%
ATB	4 900	21 183,680	17 909,500	9,595%
BH	1 155	23 271,350	14 707,770	7,880%
BNA	1 190	11 649,821	16 613,590	8,901%
BT	2 250	20 028,282	17 943,750	9,614%
BTE (ADP)	1 550	24 186,290	17 437,500	9,342%
HEXABYTE	925	5 350,778	5 078,250	2,721%
NBL	3 000	19 527,858	16 317,000	8,742%
SIAME	6 000	22 363,666	15 006,000	8,040%
STB	4 000	20 445,454	14 520,000	7,779%
TUNIS RE	1 800	14 511,915	14 400,000	7,715%
UIB	600	8 659,172	14 194,200	7,605%
WIFAK BANK	2 700	15 942,117	18 773,100	10,058%
Total		207 120,383	182 900,660	97,992%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	152 484,640
Total	152 484,640

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	146 470,053	159 706,710	13 236,657
Total	146 470,053	159 706,710	13 236,657

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 5 149,250 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Dividendes	5 149,250	8 250,000
- des actions admises à la cote	5 149,250	8 250,000
Total	5 149,250	8 250,000

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 3 747,565 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Disponibilités	3 747,565	3 747,565	2,008%
Dépôts à vue	3 383,456	3 383,456	1,813%
Sommes à l'encaissement	364,109	364,109	0,195%
Sommes à régler	-	-	0,000%
Total	3 747,565	3 747,565	2,008%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2018 à 121,125 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2018 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Intérêts des comptes courants	121,125	50,400
Total	121,125	50,400

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 002,087 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Commissions distributeurs (TSB et TSI)	190,878	214,605
Commission gestionnaire (TSI)	715,769	822,499
Commission dépositaire (TSB)	95,440	107,310
Total	1 002,087	1 144,414

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 936,448 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	15,440	17,993
Honoraires commissaire aux comptes	1 921,008	2 000,200
Total	1 936,448	2 018,193

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2018</u>	
Montant (en nominal)	240 700,000
Nombre de parts	2407
Nombre de porteurs de parts	95
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	34 500,000
Nombre de parts émises	345
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	67 500,000
Nombre de parts rachetées	675
<u>Capital au 31-12-2018</u>	
Montant (en nominal)	207 700,000
Sommes non distribuables	-22 843,453
Montant du capital au 31-12-2018	184 856,547
Nombre de parts	2077
Nombre de porteurs de parts	87

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	- 14 089,177	23 401,637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	13 236,657	- 3 860,696
Frais négociation de titres	- 325,905	- 231,388
Résultats non distribuables de l'exercice	- 1 178,425	19 309,553
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	- 22 659,827	- 51 939,929
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 1 909,636	- 11 174,000
Régularisations sommes non distribuables rachats	2 904,435	21 144,549
Total sommes non distribuables	- 22 843,453	- 22 659,827

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 4 413,667 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Commissions distributeurs (TSB et TSI)	840,705	868,464
Commission gestionnaire (TSI)	3 152,599	3 256,713
Commission dépositaire (TSB)	420,363	434,242
Total	4 413,667	4 559,419

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 052,556 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Redevance CMF	210,148	217,109
Honoraires commissaire aux comptes	1 842,408	1 904,510
Total	2 052,556	2 121,619

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	0,644	0,017	-0,053	0,608
Exercice 2018	- 1 195,848	- 112,131	160,514	- 1 147,465
Sommes distribuables				- 1 146,857

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
- Titres à livrer	364,109	23 473,939
Total	364,109	23 473,939

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	2,537	3,448	3,189	3,224	2,962
Charges de gestion des placements	- 2,125	- 1,894	- 1,953	- 2,003	- 1,817
Revenus net des placements	0,412	1,554	1,237	1,222	1,145
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,988	- 0,881	- 0,759	- 0,476	- 0,466
Résultat d'exploitation	- 0,576	0,673	0,478	0,745	0,679
Régularisation du résultat d'exploitation	0,023	- 0,073	0,096	0,062	-0,114
Sommes distribuables de l'exercice	- 0,552	0,599	0,573	0,807	0,565
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 6,783	9,722	14,096	10,456	5,024
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	6,373	- 1,604	- 9,690	- 11,532	- 4,693
Frais de négociation de titres	- 0,157	- 0,096	- 0,148	- 0,255	- 0,122
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	- 0,567	8,022	4,258	- 1,331	0,209
Résultat net de l'exercice	-1,143	8,695	4,736	- 0,585	0,888
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	0,000	0,000	0,010
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,567	8,022	4,258	-1,331	0,219
Régularisation du résultat non distribuable	- 1,017	- 0,152	-0,604	0,795	0,645
Sommes non distribuables de l'exercice	- 1,584	7,870	3,654	-0,536	0,864
Distribution de dividendes	0,599	0,574	0,807	0,133	0,000
Valeur liquidative	88,449	91,185	83,289	79,869	79,730

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	0,547%	1,941%	2,017%	1,969%	2,122%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,018%	0,903%	0,784%	0,468%	0,544%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,593%	0,689%	0,493%	0,733%	0,793%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.